

Strasbourg, le 23 avril 1997

<s:\cdl\ju\pv\97\10.f>

CDL-JU-PV (97) 10

Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT

**Rapport de la 10^e réunion
de la Sous-Commission sur la justice constitutionnelle
avec les agents de liaison des cours constitutionnelles
et autres instances équivalentes**

(Venise, 5 mars 1997)

La Sous-Commission sur la justice constitutionnelle a tenu sa 10^e réunion avec les agents de liaison des cours constitutionnelles et autres instances équivalentes le 5 mars 1997, à Venise, sous la présidence de M. Matthew Russell. La liste des participants figure à l'annexe I.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les participants adoptent l'ordre du jour, qui fait l'objet de l'annexe II.

2. Présentation de la version 1.5. 12/96 de CODICES

Le secrétariat présente les nouvelles caractéristiques de la version 1.5 12/96 de CODICES, qui a été transmise aux agents de liaison sur CD-ROM. CODICES contient à présent l'ensemble des numéros du bulletin de jurisprudence constitutionnelle parus depuis 1993, y compris les numéros spéciaux, ainsi que le texte intégral d'environ un millier d'arrêts.

Depuis sa présentation à la dernière réunion, le 28 juin 1996, à Madrid, cette version s'est enrichie des éléments suivants:

- a. CODICES expire 270 jours après son installation. Les abonnés recevront un nouveau CD-ROM avant la fin de cette période;
- b. CODICES est protégée. Il est impossible d'en modifier le contenu et la copie est bloquée;

- c. un deuxième masque de requête permet des recherches à partir des textes intégraux, des descriptions de jurisprudence, des textes fondamentaux et de la Convention européenne des Droits de l'Homme;
- d. les textes intégraux sont classés par langue, ce qui facilite les recherches;
- e. la Convention européenne des Droits de l'Homme et ses protocoles ont été introduits dans CODICES et des liens ont été établis entre les références aux articles de la Convention et le texte desdits articles.

Les participants se réjouissent de l'avancement de la mise au point de l'infobase CODICES et du fait qu'elle soit disponible sur CD-ROM.

3. Publication du *Bulletin de jurisprudence constitutionnelle*

Le secrétariat présente des informations concernant la publication des derniers bulletins. Le *Bulletin* n° 96/2 sera envoyé en mars 1997. Le *Bulletin Spécial* sur les textes de base 1 et 2 a été publié. Le numéro 3 est en préparation. Le quatrième et dernier numéro pourrait être prêt fin 1997 ou début 1998.

Les participants confirment le calendrier de publication pour 1997:

- **Période du 1^{er} janvier au 30 avril 1997**

Date limite d'envoi des contributions:	31 mai 1997
Date de publication du <i>Bulletin</i> 97/1:	septembre 1997
- **Période du 1^{er} mai au 31 août 1997**

Date limite d'envoi des contributions:	30 septembre 1997
Date de publication du <i>Bulletin</i> 97/2:	janvier 1998
- **Période du 1^{er} septembre au 31 décembre 1997**

Date limite d'envoi des contributions:	31 janvier 1998
Date de publication du <i>Bulletin</i> 97/3:	mai 1998

Le secrétariat informe les participants de difficultés rencontrées dans la préparation du *Bulletin*, du fait que les contributions ne respectent pas toujours parfaitement les lignes directrices fixées pour la rédaction des décisions abrégées (CDL-JU (96) 14).

Les participants rappellent que:

- a. les décisions abrégées trop longues doivent être raccourcies;**
- b. le chapitre 1 du Thésaurus systématique doit faire l'objet d'un usage restrictif; ses mots-clés ne doivent être utilisés que s'ils se réfèrent au point précis en cause;**
- c. les sommaires doivent se borner à présenter le «ratio» juridique de la décision en termes succincts. Les faits et autres arguments juridiques figureront dans le résumé;**
- d. les résultats d'une décision (abolition d'une loi, par exemple) devront être mentionnés dans le résumé.**

Le secrétariat invite les agents de liaison qui ne l'ont pas encore fait à envoyer dans les meilleurs délais leur contribution au *Bulletin 1996/3*, qui souffre d'un retard considérable.

Le secrétariat informe les participants des suites de l'initiative CoCoNet de l'université de Chicago, dont ils ont été informés lors de leur 7^e réunion, à Lausanne (3-4 juillet 1995). L'université de Villanova (Etats-Unis) collabore dans le cadre du projet ECEULnet avec les cours russe, hongroise, tchèque et slovaque, qu'elle aide à se connecter sur Internet.

Les participants sont ensuite informés de la situation difficile de la section du secrétariat s'occupant de la justice constitutionnelle. M. Jörg Polakiewicz, qui travaillait pour la Sous-Commission, ne travaille plus pour le secrétariat.

Le volume de travail s'est sensiblement accru dans ce secteur, une quarantaine de juridictions participant actuellement à la publication du *Bulletin*, à quoi s'ajoute la nouvelle activité de conception et de réalisation de la base de données CODICES. Mais cet alourdissement considérable de la charge de travail n'a pas entraîné une augmentation de ressources en personnel. Certains participants se sont déclarés prêts à appeler l'attention de leurs autorités nationales sur cette situation afin de soutenir la Commission de Venise dans ses efforts.

M. Maruste souligne l'importance que revêtent les activités de la Sous-Commission, notamment pour les nouvelles cours d'Europe centrale et orientale. Le *Bulletin* et CODICES constituent des moyens d'information essentiels aux travaux de ces juridictions.

Les participants regrettent que M. Polakiewicz, dont ils appréciaient au plus haut point le travail, ne travaille plus pour le secrétariat.

Ils soulignent l'intérêt des échanges d'informations mutuels sur leurs travaux et de diffuser ces informations auprès du public. Il se déclarent préoccupés par l'insuffisance des ressources en personnel du secrétariat et pressent les autorités compétentes au sein du Conseil de lui accorder les moyens qui lui sont indispensables pour mener à bien ces

tâches.

4. Conditions d'abonnement au *Bulletin* et à CODICES

Le secrétariat informe les participants que l'importance des coûts de production du *Bulletin* pourrait conduire à augmenter le prix de l'abonnement. Il faut, d'autre part, fixer les tarifs d'abonnement au CD-ROM et à l'accès Internet. Bien entendu, les cours participantes continueront à recevoir ou à pouvoir consulter ces sources d'information gratuitement.

Les participants comprennent la nécessité d'une augmentation du prix de l'abonnement au *Bulletin*, mais estiment qu'elle doit être modique afin de ne pas nuire à la possibilité d'une plus large diffusion de cette publication. La souscription d'un double abonnement aux versions anglaise et française du *Bulletin*, devrait donner droit à une réduction. Un abonnement global à toute la série des *Bulletins* devrait également être proposé.

Les participants pensent que les tarifs d'abonnement au CD-ROM et à l'accès Internet pourraient être sensiblement supérieurs à celui du *Bulletin*.

Il est suggéré de lancer une campagne de publicité qui permettrait de faire connaître le *Bulletin* et CODICES non seulement aux constitutionnalistes, mais aussi aux juristes spécialistes d'autres branches du droit.

<p>Les participants chargent le secrétariat d'adapter le tarif de l'abonnement au <i>Bulletin</i> et de fixer les prix du CD-ROM et de l'accès Internet, ainsi que d'une combinaison de ces produits, en tenant compte des avis qui se sont exprimés.</p>
--

<p>Les participants chargent le secrétariat de lancer une campagne de promotion visant à faire plus largement connaître le <i>Bulletin</i> et CODICES.</p>

5. Masque de saisie CODICES

Le secrétariat présente la nouvelle version 1.1 03/97 du masque de saisie. Elle présente par rapport à la version 1.0 les caractéristiques suivantes:

- a. les données statistiques peuvent être saisies par le biais du masque;
- b. des informations supplémentaires concernant la publication de jugements peuvent être communiquées après la préparation pour le *Bulletin* de la décision abrégée, en vue de leur inclusion dans CODICES;
- c. les zones «c. la chambre éventuelle»; «g. publications officielles» et «h. publications non officielles» offrent des aides pour permettre de remplir ces zones;
- d. des mises à jour de nouvelles versions du thésaurus ou à actualiser l'index alphabétique ou la liste des publications sont possibles;

Le masque sera envoyé aux agents de liaison. Son utilisation ne sera pas obligatoire. Ainsi, les agents de liaison pourront continuer à utiliser des logiciels de traitement de texte pour acheminer leurs contributions.

6. Introduction de constitutions dans CODICES

Le secrétariat présente le projet qui prévoit d'introduire le texte de la Constitution des pays participants dans l'infobase CODICES. Ce projet permettrait de créer des liens entre les références à des articles des constitutions et le texte correspondant de ces articles. Cette méthode est déjà appliquée dans CODICES pour la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Les participants font observer que les constitutions nationales sont des textes moins stables que la Convention européenne des Droits de l'Homme. Un lien établi à un moment donné avec un article pourrait devenir caduc dès lors qu'interviendrait une modification ultérieure de cet article. Le secrétariat répond que les versions antérieures des articles des constitutions seront toutes conservées dans CODICES et que ces liens seront donc préservés. Une base de données spéciale destinée à conserver la trace de toutes les modifications des constitutions à compter de la date de leur inclusion dans CODICES sera mise en place à cet effet. Naturellement, les agents de liaison devront tenir le secrétariat informé des changements dans la Constitution de leur pays.

Les participants adoptent le projet prévoyant l'introduction dans CODICES, du texte des constitutions dans leur langue d'origine ainsi qu'en anglais et en français. Des liens devront être établis entre les références à un article et le texte correspondant. Les agents de liaison informeront le secrétariat des modifications de la constitution de leur pays en lui communiquant le texte de l'amendement, accompagné le cas échéant d'une traduction (sur disquette ou par courrier électronique).

7. *Bulletin spécial* sur les grands arrêts de la jurisprudence constitutionnelle européenne

Une nouvelle série de publications pourrait compléter les éditions régulières du *Bulletin*. Elle présenterait une sélection des principaux arrêts rendus avant la création du *Bulletin*. Pour éviter d'imposer aux agents de liaison une charge de travail excessive, le secrétariat se propose de préparer les résumés d'arrêts, qu'il leur soumettra ensuite pour visa.

Les agents de liaison fourniront au secrétariat le texte des arrêts, et leur résumé, s'il existe (si possible également sur disquette ou par courrier électronique). Les arrêts non disponibles sous forme électronique ne seront ni retapés ni scannés.

Etant donné les nombreux changements dans la Constitution des pays participants, il ne sera pas établi, dans le cas des «grands arrêts» de lien entre les références aux articles d'une Constitution et le texte de ces articles.

L'idée a été avancée de créer un *Bulletin Spécial* comprenant des références bibliographiques aux notes relatives aux arrêts ainsi qu'à des documents plus généraux sur la jurisprudence des cours. Des participants font valoir que les agents de liaison ont déjà la possibilité d'introduire ce type de référence dans la zone «renseignements complémentaires» ou dans la partie introductive

aux statistiques s'ils jugent que cela peut être utile au lecteur.

Les participants adoptent le projet de publication d'une série de *Bulletins* consacrée aux «grands arrêts» rendus par les cours avant le début de leur collaboration au *Bulletin*. Le choix des arrêts à publier incombera aux agents de liaison ou auxdites cours. Les participants invitent le secrétariat à consacrer le premier numéro de cette série aux arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

8. Propositions de modification de la version 9 du Thésaurus systématique

Les agents de liaison suisse et belge et le secrétariat ont formulé des propositions de modification de la version 9 du Thésaurus systématique.

Le secrétariat présente les tableaux cumulatifs du Thésaurus systématique 1993/1 – 1996/2 (CDL-JU (97) 12), l'index alphabétique cumulatif (CDL-JU (97) 11) ainsi qu'une liste de chaînes de mots-clés «incomplètes» (CDL-JU (97) 13). Ces différentes listes pourraient aider à déterminer les concepts juridiques qui manquent dans le Thésaurus systématique.

Le secrétariat évoque la possibilité de faire figurer les listes cumulatives dans chaque numéro 3 du *Bulletin* (couvrant la période septembre-décembre) de manière à faciliter la référence aux numéros précédents.

Les participants décident de confier l'examen des propositions de modification au groupe de travail qui a élaboré la version 8 du Thésaurus systématique le 31 janvier 1995, à sa réunion de Bruxelles. Les membres du groupe de travail seront contactés par le secrétariat.

9. Etude de la composition des juridictions constitutionnelles

S'appuyant sur la vingtaine de réponses reçues à un questionnaire sur le sujet, le secrétariat a élaboré un premier rapport préliminaire sur la composition des Cours constitutionnelles (CDL-JU (97) 10 prov.). Le questionnaire était adressé aux membres de la commission, qui ont été invités à prendre contact avec l'agent de liaison s'ils l'estimaient nécessaire.

La question 7 relative à l'âge des juges a suscité des réponses ambiguës, certaines mentionnant l'âge au moment de la nomination, alors que la question portait sur l'âge moyen des membres de la cour.

Le libellé français de la question 11 faisait référence à «la haute juridiction» du pays. Or, il fallait comprendre cette expression comme désignant la plus haute juridiction constitutionnelle. Certaines des réponses à cette question portaient sur la plus haute juridiction de recours.

Il a été souligné que le rapport restait descriptif et qu'il y aurait lieu de le développer. Les principales similitudes et différences dans la composition des cours devraient être mises en évidence dans les conclusions.

Les membres de la Sous-Commission qui n'ont pas encore renvoyé au secrétariat leurs réponses au questionnaire sont invités à le faire dès que possible afin qu'elles puissent être incluses dans le rapport préliminaire. Ceux qui le souhaitent peuvent compléter leurs réponses jusqu'au 25 avril 1997.

Les observations ou informations complémentaires que les agents de liaison pourraient fournir avant cette date seront également les bienvenues.

10. Réforme constitutionnelle en Hongrie

Le président de la Cour constitutionnelle hongroise, M. László Sólyom, s'exprime sur la question de la réforme constitutionnelle en Hongrie. De la discussion qui suit, il ressort que les principaux points de cette réforme influenceront sur la position du parlement vis-à-vis du gouvernement et sur la garantie des droits sociaux par la Constitution.

Les participants sont informés qu'un certain nombre de sièges sont vacants depuis plusieurs années à la Cour constitutionnelle hongroise. L'an prochain, la prise de retraite de deux autres juges risque d'empêcher que soit atteint le quorum requis pour permettre à la cour de statuer.

Les participants se déclarent préoccupés par une évolution qui risque de peser dangereusement sur l'efficacité de la Cour constitutionnelle hongroise.

11. Questions diverses

Le secrétariat informe les participants qu'un voyage d'étude de juges sud-africains en Europe est prévu dans le cadre du programme de coopération avec l'Afrique du Sud. Ces juges souhaiteraient visiter les cours participantes. Celles-ci seront contactées par le secrétariat en temps utile.

M^{me} Alberini-Boillat informe les participants de la nouvelle page d'accueil de la Cour fédérale: <<http://www.eurospider.ch/BUGE/>>.

M. Cottin donne l'adresse du nouveau site Internet du Conseil constitutionnel: <<http://www.conseil-constitutionnel.fr>>.

La page d'accueil de la Cour constitutionnelle slovène offre de multiples liens à d'autres cours: <<http://www.sigov.si/us/eus-ds.html>>.

12. Date et lieu de la prochaine réunion

MM. Ryckeboer et Vandernoot invitent la Sous-Commission à tenir sa prochaine réunion au siège de la Cour d'Arbitrage belge, à Bruxelles, à l'automne prochain. Le Groupe de travail sur la modification du Thésaurus systématique pourrait se réunir dans la capitale belge la veille du jour de la réunion de la Sous-Commission avec les agents de liaison.

Les participants remercient la Cour d'Arbitrage belge pour son invitation, qu'ils décident d'accepter. Les dates précises des réunions seront arrêtées par le secrétariat en liaison avec la Cour d'arbitrage, sous réserve qu'un nombre suffisant de questions auront été inscrites à l'ordre du jour.

A N N E X E I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

SUB-COMMISSION ON CONSTITUTIONAL JUSTICE/
SOUS-COMMISSION JUSTICE CONSTITUTIONNELLE

IRELAND/IRLANDE

Mr Matthew RUSSELL, Former Senior Legal Assistant to the Attorney General of Ireland
(Chairman/Président)

ARMENIA/ARMENIE

M. Khatchig SOUKIASSIAN, Conseiller chargé des relations extérieures, Cour
constitutionnelle, Erévan

BULGARIA/BULGARIE

Mme Ana MILENKOVA, Membre de l'Assemblée nationale (Apologised/Excusée)

CANADA

Monsieur Gérard BEAUDOIN, Sénateur

CYPRUS/CHYPRE

Mr Michael TRIANTAFYLLIDES, Chairman of the Council of the University of Cyprus,
Former President of the Supreme Court and Former Attorney General of the Republic
(Apologised/Excusé)

DENMARK/DANEMARK

Mr John LUNDUM, High Court Judge (Apologised/Excusé)

FINLAND/FINLANDE

Mr Antti SUVIRANTA, Former President of the Supreme Administrative Court

FRANCE

M. Jacques ROBERT, Membre du Conseil constitutionnel

HUNGARY/HONGRIE

M. János ZLINSZKY, Juge, Cour constitutionnelle, BUDAPEST

LATVIA/LETTONIE

Mr Aivars ENDZINS, Acting Chairman of the Constitutional Court

LIECHTENSTEIN

M. Gérard BATLINER, Président du Conseil Scientifique du Liechtenstein Institut
(Apologised/Excusé)

LITHUANIA/LITUANIE

Mr Kestutis LAPINSKAS, Professor, Judge of the Constitutional Court, (also Liaison Officer)

LUXEMBOURG

M. Gérard REUTER, Président de la Chambre des Comptes (Apologised/Excusé)

MALTA/MALTE

Mr Joseph SAID PULLICINO, Chief Justice, Kappara (Apologised/Excusé)

PORTUGAL

M. Armando MARQUES GUEDES, Ancien Président du Tribunal constitutionnel
Apologised/Excusé)

Mme Maria de Jesus SERRA LOPES, Ancienne Batonnière de l'ordre des Avocats
(Apologised/Excusée)

ROMANIA/ROUMANIE

Mr Petru GAVRILESCU, Conseiller, Ambassade de Roumanie, BRUXELLES

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Peter JAMBREK, Judge at the Constitutional Court, LJUBLJANA (Apologised/Excusé)

TURKEY/TURQUIE

Mr Ergun ÖZBUDUN, Professor at the University of Ankara, Vice-President of the Turkish
Foundation for Democracy (Apologised/Excusé)

LIAISON OFFICERS/AGENTS DE LIAISON

ALBANIA/ALBANIE

Mr Franc JAKOVA, Member of the Constitutional Court, TIRANA

AUSTRIA/AUTRICHE

Mme Anneliese ELHENICKY, Conseillère à la Cour constitutionnelle, Service de la
documentation, WIEN (Apologised/Excusée)

BELGIUM/BELGIQUE

M. Pierre VANDERNOOT, Référendaire à la Cour d'Arbitrage, BRUXELLES

M. Rick RYCKEBOER, Référendaire à la Cour d'Arbitrage, BRUXELLES

BULGARIA/BULGARIE

Mr Kiril MANOV, Secretary General of the Constitutional Court, SOFIA (Apologised/Excusé)

CANADA

Mrs Odile CALDER, Director, Law Reports Division, Supreme Court of Canada, OTTAWA
(Apologised/Excusée)

COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES/

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. Ph. SINGER, Juriste, Division Recherche et Documentation, Cour de justice des Communautés européennes, LUXEMBOURG

CROATIA/CROATIE

Mrs Marija SALE_I_, Legal Adviser, Constitutional Court, ZAGREB

Mrs Romana BRNADA, Information Systems Department, Constitutional Court, ZAGREB

CYPRUS/CHYPRE

Mr Panayiotis KALLIS, Supreme Court of Cyprus, NICOSIA (Apologised/Excusé)

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Miloš HOLE_EK, Chairperson, Constitutional Court, BRNO

DENMARK/DANEMARK

Mr Jens-Christian BÜLOW, Head of Section of the Ministry of Justice, COPENHAGEN (Apologised/Excusé)

ESTONIA/ESTONIE

Mr Rait MARUSTE, President of the Supreme Court, TARTU

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS/
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

M. Nicolas SANSONETIS, Conseil de l'Europe (Apologised/Excusé)

FINLAND/FINLANDE

Mr Per LINDHOLM, Judge, Supreme Court, HELSINKI (Apologised/Excusé)

Mr Tapio KUOSMA, Judge, Supreme Administrative Court, HELSINKI (Apologised/Excusé)

FRANCE

M^{me} Dominique REMY-GRANGER, Chargée de Mission auprès du Président du Conseil constitutionnel, PARIS

M. Stéphane COTTIN, Service de documentation, Conseil constitutionnel, PARIS

GEORGIA/GEORGIE

Mr Paata LEGAVA, Constitutional Court of Georgia, TBILISSI

GERMANY/ALLEMAGNE

Ms Renate JAEGER, Judge, Bundesverfassungsgericht, KARLSRUHE

Mr Wolfgang ROHRHUBER, Regierungsdirektor, Bundesverfassungsgericht, KARLSRUHE (Apologised/Excusé)

GREECE/GRECE

Mr Konstantinos MENOUDAKOS, Supreme Court, Council of State, ATHENS (Apologised/Excusé)

HUNGARY/HONGRIE

Mr Peter PACZOLAY, Constitutional Court, BUDAPEST (Apologised/Excusé)

IRELAND/IRLANDE

Mr James COMERFORD, Registrar, Supreme Court, DUBLIN (Apologised/Excusé)

ITALY/ITALIE

M. Giovanni CATTARINO, Secrétariat Général, Cour constitutionnelle, ROME (Apologised/Excusé)

M. Nicola SANDULLI, Directeur de la Section de droit comparé, Cour constitutionnelle, ROME (Apologised/Excusé)

M^{me} Elisa BIANCHI FIGUEREDO, Correspondant de la Section de droit comparé de la Cour constitutionnelle, ROME (Apologised/Excusée)

LATVIA/LETTONIE

Ms Anita UŠACKA, Judge, Constitutional Court, RIGA

LIECHTENSTEIN

Dr Ivo ELKUCH, Juge suppléant, Staatsgerichtshof des Fürstentums Liechtenstein, VADUZ

LUXEMBOURG

M. Roger EVERLING, Cour supérieure de Justice, LUXEMBOURG (Apologised/Excusé)

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Mrs Alice C.M. HÖPPENER, Assistant to the Chief Justice, Supreme Court of the Netherlands, THE HAGUE (Apologised/Excusée)

NORWAY/NORVEGE

Mrs Anne M. SAMUELSON, The Norwegian Supreme Court, OSLO

POLAND/POLOGNE

Mrs Halina PLAK, Head of the Library and Documentation Centre, Constitutional Tribunal, WARSZAWA

PORTUGAL

M. António ARAÚJO, Tribunal constitutionnel, LISBONNE

ROMANIA/ROUMANIE

Mr Gheorghe IANCU, Head Secretary at the Constitutional Court, BUCHAREST

RUSSIA/RUSSIE

M. Eugène G. PYRICKOV, Head of the International Relations Department, Constitutional Court, MOSCOW (Apologised/Excusé)

SLOVAKIA/SLOVAQUIE

Mr Ján DRGONEC, Judge at the Constitutional Court, KOŠICE

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Arne MAV_I_, Constitutional Court, LJUBLJANA

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD

Mr D.C.C. du PLESSIS, Director, Constitutional Court,
BRAAMFONTEIN

Ms Charmaine MARÉ, Liaison Officer for the programme "Democracy, from the law book to real life", Department for Constitutional Development, PRETORIA

SPAIN/ESPAGNE

M. Pedro BRAVO GALA, Conseiller, Bibliothèque et Documentation, Tribunal constitutionnel,
MADRID (Apologised/Excusé)

SWEDEN/SUEDE

Mr Johan MUNCK, Supreme Court Judge, STOCKHOLM (Apologised/Excusé)

Mr Leif LINDSTAM, Supreme Administrative Court Judge, STOCKHOLM
(Apologised/Excusé)

SWITZERLAND/SUISSE

M. Paul TSCHÜMPERLIN, Secrétaire Général, Tribunal fédéral, LAUSANNE
(Apologised/Excusé)

Mme Juliane ALBERINI-BOILLAT, Chef du service de documentation, Tribunal fédéral,
LAUSANNE

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA/
L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"**

Mrs Zorica PULEJKOVA, Constitutional Court, SKOPJE

TURKEY/TURQUIE

Mr Mehmet TURHAN, Reporter, Constitutional Court, Ankara (Apologised/Excusé)

UNITED STATES/ETATS-UNIS

Mr James C. DUFF, Administrative Assistant to the Chief Justice, Supreme Court,
WASHINGTON (Apologised/Excusé)

Mr Harry POHLMAN, Judicial Fellow, Supreme Court, WASHINGTON (Apologised/Excusé)

SPECIAL GUEST / INVITE D'HONNEUR

Mr László SÓLYOM, President of the Constitutional Court, BUDAPEST

SECRETARIAT

DIRECTORATE OF LEGAL AFFAIRS/DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M. Gianni BUQUICCHIO

M. Christos GIAKOUMOPOULOS

M. Rudolf DÜRR

Ms Helen MONKS

Mlle Brigitte AUBRY

INTERPRETERS/INTERPRETES

Mme Denise BRASSEUR

Mme Maria FITZGIBBON

A N N E X E II

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation de la version 1.5 12/96 de CODICES
3. Publication du *Bulletin de jurisprudence constitutionnelle*
4. Conditions d'abonnement au *Bulletin* et à CODICES
5. Masque de saisie de CODICES
6. Introduction de constitutions dans CODICES
7. *Bulletin spécial* sur les «grands arrêts» de la jurisprudence constitutionnelle européenne
8. Amendements à la version 9 du Thésaurus systématique
9. Etude de la composition des juridictions constitutionnelles
10. La réforme constitutionnelle en Hongrie
11. Questions diverses
12. Date et lieu de la prochaine réunion